



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/51/L.20/Rev.1/Add.1
6 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 41 de l'ordre du jour

APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AUX EFFORTS DÉPLOYÉS PAR LES
GOUVERNEMENTS POUR PROMOUVOIR ET CONSOLIDER LES DÉMOCRATIES
NOUVELLES OU RÉTABLIES

Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie,
Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie,
Brésil, Bulgarie, Cambodge, Chili, Chypre, Costa Rica, Croatie,
Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique,
ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie,
Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras,
Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakstan, Kirghizistan,
Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Mali, Malte, Mongolie, Népal,
Nicaragua, Niger, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines,
Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova,
Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Saint-Marin, Slovénie, Suède, Suriname, Turquie, Ukraine et Uruguay :
projet de résolution révisé

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Congo, Islande, Norvège et Thaïlande.
